

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1968

68127

OBJET :

Tribunaux paritaires  
des baux ruraux  
Révision des  
listes électorales  
en 1968

Le vingt quatre septembre mil neuf cent soixante-huit, à dix huit heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le dix sept septembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, POUGET NARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 23 août 1968, M. le Préfet de la Charente-Maritime a pris un arrêté fixant les modalités de révision des listes électorales des bailleurs et des preneurs de baux ruraux.

Un délégué du Conseil Municipal doit être désigné pour la révision de ces listes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- désigne M. BROTREAU Louis comme délégué du Conseil Municipal à la révision des listes électorales des bailleurs et des preneurs de baux ruraux.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

VU

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



ROCHEFORT-MER, le  
Le Sous-Préfet

*[Signature]*

30 SEP. 1968



*[Signature]*